

Diocèse de St. Catharines

POLITIQUE DIOCESAINE CONCERNANT L'UTILISATION OBLIGATOIRE DE COUVRE-VISAGE

1. Cette politique diocésaine est en vigueur pour toutes les paroisses du diocèse de St. Catharines du 31 juillet au 1er octobre 2020, à moins qu'elle ne soit prolongée.

2. PAROISSES DE LA RÉGION DE NIAGARA

Le couvre-visage est obligatoire pour les personnes de cinq ans et plus qui entrent dans l'église pour tout rassemblement public, y compris les messes, les funérailles, les mariages (à l'exclusion des mariés) et d'autres liturgies.

3. Les couvre-visages doivent être fixés à la tête et être suffisamment grands pour couvrir complètement et confortablement la bouche, le nez et le menton sans ouverture.

4. Les couvre-visages doivent être enlevés pour la réception de la communion.

5. Pour les personnes incapables de porter un masque, le règlement ne les oblige pas à divulguer le motif de leur exemption. Si l'incapacité d'une personne à porter un masque est liée à une maladie grave, il est souhaitable qu'elle reste à la maison pendant la pandémie.

6. Ceux qui déclarent une exemption ne doivent pas se voir refuser l'entrée.

7. Personne ne se verra refuser l'entrée dans une église s'il ne s'y conforme pas. Tout individu, ou tout parent / tuteur d'un enfant mineur qui ne se conforme pas à la politique diocésaine et au règlement de couverture obligatoire du visage sera seul responsable de toute pénalité ou amende qui pourrait être imposée par la municipalité pour non-conformité.

8. Tous les placiers doivent porter un masque.

9. Veuillez adresser vos questions à votre paroisse ou au Centre catholique à : diocese@saintcd.com.

10. Pour le texte intégral du règlement sur les couvre-visages de la municipalité régionale de Niagara: <https://www.niagararegion.ca/government/bylaws/pdf/by-law-2020-46-face-covering.pdf>

**MASQUE
ou
COUVRE-VISAGE
OBLIGATOIRE**



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Portez un couvre-visage sur le nez, la bouche et le menton comme l'exige le règlement sur le couvre-visage.

Ne s'applique pas aux enfants de moins de cinq ans et à ceux et celles qui ne peuvent pas porter de masque en raison d'un problème médical ou d'un handicap, qui empêche de mettre ou d'enlever son masque sans l'aide d'une autre personne.

Diocèse de St. Catharines